

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2022

---

**LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Pujol

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cette période de crise, de chômage endémique, où les Français exigent plus de sécurité, plus d'efficacité de la classe politique, il est négatif de présenter à l'Assemblée nationale une telle proposition.

Rappelons avec force que la dépénalisation est une duperie. Non seulement elle n'arrange pas les problèmes, mais elle les aggrave. Car dépénaliser, c'est mettre la drogue à la portée de tous.

Quelle cohérence y a-t-il à sensibiliser le jeune public aux effets néfastes du cannabis, si parallèlement nous en faisons un produit légal, qui s'achète librement ?

En légalisant le cannabis, l'Etat deviendra le partenaire commercial des groupes criminels.

Face à la drogue, il ne faut pas baisser les bras. Il nous faut réaffirmer qu'elle est un fléau et qu'il faut la combattre :

- Par une lutte sans relâche des trafiquants qui gangrènent nos villes, nos quartiers, nos écoles.
- Par une plus grande prévention dès le plus jeune âge.

Il nous faut expliquer à travers les éducateurs de rue, les témoignages d'anciens toxicomanes que la drogue n'est qu'un cache-misère et qu'elle ne laisse derrière elle que de la détresse.